

VI- Les plans d'expérience : un préalable nécessaire à une évaluation des risques pertinente

Le document unique est fréquemment perçu, à tort, comme l'étape primordiale de l'évaluation des risques au poste de travail, alors qu'il n'en est que la formalisation de la synthèse finale. La démarche d'évaluation des risques est bien antérieure à l'existence et l'obligation de réalisation de ce document unique, ce qui n'enlève rien à sa pertinence. Cette démarche a donné lieu à l'établissement de différents outils conceptuels. Les plans d'expérience en sont l'un des plus aboutis et à l'application la plus universelle.

L'élaboration du plan d'expérience est le fruit du constat que l'évaluation des risques est inopérante sans les étapes préliminaires suivantes :

- l'identification de l'existence ou non d'un risque qu'il soit potentiel (y compris pour une probabilité de survenue très faible) ou avéré,
- sa localisation dans le processus d'expérimentation,
- l'identification des moyens de prévention, collectifs et individuels, nécessaires pour réduire l'exposition des personnels au niveau le plus faible possible.

Pour conduire la réalisation de ces étapes préliminaires indispensables, la rédaction des plans d'expérience s'avère être l'outil le mieux adapté.

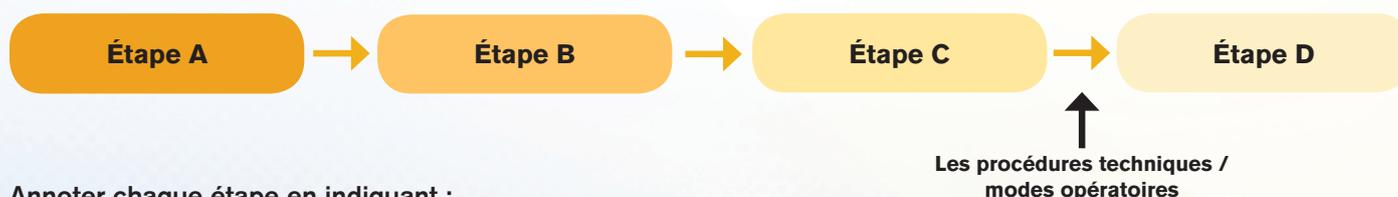
Développée en collaboration avec la branche recherche fondamentale d'un laboratoire pharmaceutique dans le cadre d'une formation diplômante¹, cette démarche a fait

l'objet de présentations dans différentes sessions nationales et européennes². Elle est déjà appliquée dans différentes structures de recherche.

Cette méthode est articulée autour de 4 étapes principales :

1. La définition du but de l'expérimentation.
2. Le déroulement de l'expérimentation, en identifiant à l'aide de mots clés, les principales étapes successives de l'expérimentation (également désignées « unités de process »). Le passage d'une étape à l'autre est réalisé à l'aide de procédures techniques encore appelées modes opératoires. Ainsi, une centrifugation n'est pas considérée comme une étape technique, mais comme un mode opératoire.
3. La rédaction du plan d'expérience consiste en la juxtaposition schématique des différentes étapes identifiées précédemment.
4. L'annotation, sous chaque étape, de l'existence de l'exposition à un risque, de ses principales caractéristiques, des obligations réglementaires éventuelles (agréments, autorisations,...), des moyens de prévention adaptés. Peuvent également être indiquées des informations importantes liées à la réalisation de l'expérimentation (besoin en réactifs, matériels...).

Schéma du plan expérimental : le but de l'expérimentation étant défini et le nombre d'étape arrêté.



Annoter chaque étape en indiquant :

- La nature du risque,
- Les moyens de préventions, locaux de confinements, EPC, EPI,
- Les obligations réglementaires.

VI- Les plans d'expérience : un préalable nécessaire à une évaluation des risques pertinente

Les principaux avantages d'un tel outil se retrouvent à différents niveaux :

➤ Au niveau organisationnel :

- intégrer la démarche de prévention à l'expérimentation,
- permettre une évaluation des risques pertinente en identifiant les moyens de prévention nécessaires à la protection des utilisateurs (équipements collectifs et individuels) réellement présents ou à mettre en œuvre,
- définir ses besoins et vérifier l'adéquation avec les moyens effectivement disponibles et les obligations réglementaires éventuelles,
- mettre en évidence la subsistance possible d'un risque résiduel qu'il soit ou non identifié.

➤ Au niveau pédagogique :

- il permet, par une démarche pas à pas, une explicitation claire de l'objectif expérimental et de son déroulement,
- il est un outil de dialogue avec tous les participants à l'expérimentation en permettant de vérifier que tous comprennent de manière égale le déroulement expérimental,
- il permet une identification en première intention des étapes éventuelles pouvant être la cause d'artefacts, sources de résultats erronés.

Pour ces deux premiers niveaux, le recours à la démarche décrite précédemment permet de se conformer aux principales exigences formulées dans la norme FD X 50-550 sur la qualité en recherche³.

➤ Au niveau de la Direction de la structure de recherche :

- intégrer les processus de management du risque au processus de gouvernance de la structure, y compris au niveau stratégie et planification,

- accroître la confiance des partenaires de la structure de recherche (bailleurs de fonds principalement) par une démarche sérieuse et professionnelle,
- établir des bases fiables pour appuyer une prise de décision,
- garantir l'efficacité de l'expérimentation en assurant la qualité et la fiabilité des résultats,
- donner une image de sérieux d'une structure capable de faire face à ses obligations,
- établir un climat de confiance entre tous les membres de la structure vis-à-vis de la gestion globale des risques quels qu'ils soient,
- afficher l'image, par la communication interne et externe sur les risques, d'une structure responsable faisant face à ses obligations, développant la confiance de son personnel et facilitant son adhésion aux orientations prises.

Ces objectifs correspondent à ceux formalisés dans les normes ISO 31000⁴ de 2010 et FD X 50-253 de mai 2011⁵ sur le management des risques.



Bibliographie :

- ¹C. AUTISSIER, J. SIMONS, Conception des protocoles expérimentaux : un outil d'analyse et de prévention des risques, CNED, Diplôme de troisième cycle - Université de Rennes : expérimentation en biologie - Prévention des risques professionnels spécifiques - novembre 1997
- ²J. SIMONS, La conception du mode opératoire : étape initiale de l'intégration de la prévention dans l'expérimentation en laboratoire de recherche. Forum européen sciences et sécurité - Strasbourg (p.102 -103) - 1992
- ³FD X 50-550 : Démarche qualité en recherche : principes généraux et recommandations - Afnor - octobre 2001
- ⁴NF ISO 31000 : Management du risque : principes et lignes directrices - Afnor - janvier 2010
- ⁵FD X 50-253 : Management des risques : processus de management des risques, lignes directrices pour la communication - Afnor - mai 2011